



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMITE REGIONAL DE L'HABITAT ET L'HEBERGEMENT PARC PRIVE ANAH 2022

9 MARS 2022

Orientations de l'exercice de programmation 2022

Budget 2022 : 3,2 milliards d'euros dont 1,2 milliards d'aides à la pierre

France Rénov', le nouveau service public de la rénovation de l'habitat



- montée en puissance du dispositif **MaPrimeRénov'**
- **MaPrimeRénov' Sérénité** remplace Habiter Mieux Sérénité pour des rénovations les plus ambitieuses
- **Plan Initiative Copropriétés** initié en 2018
- **L'adaptation des logements à la perte d'autonomie**, +20 % par rapport à 2021
- Programmes nationaux « **Action Cœur de Ville** » et « **Petites Villes de Demain** » avec des crédits dédiés
- Intervention vis-à-vis des **propriétaires bailleurs** : **nouveau dispositif « Loc'Avantages »**



Un objectif total d'environ **800 000** logements
rénovés,
dont **685 000** par MaPrimeRénov'

Des moyens budgétaires nationaux importants

**Le Plan de Relance contribue
à hauteur de 519 M€**

Type d'interventions	Objectifs 2022	AE (M€)
1- Propriétaires occupants	67 000	648,1
MPR sérénité	40 000	492,8
dont Petites Villes de Demain (crédits relance)		35,2
Habitat Indigne et très dégradé	3 000	76,9
Autonomie	24 000	78,4
2- Propriétaires bailleurs	5 638	108,8
dont Petites Villes de Demain (crédits relance)		16,4
3- Copropriétés	60 250	323,1
Copropriétés en difficulté	33 856	200,0
dont crédits relance		31,7
MPR Copropriétés	25 000	114,4
dont Copropriétés fragiles (avec crédits relance)	10 000	62,4
Petites Villes de Demain (crédits relance)	1 394	8,7
4- Ingénierie		115,7
dont crédits relance		35,7
5- Recyclage îlots anciens (crédits relance)	100	8,9
6- Expérimentations (VIR-DIIF, Façades)		10,1
7- Rebudgétisation du FART		14,5
8- Total habitat privé	132 988	1 229,2
9- Humanisation		8,0
10- Résorption habitat indigne		15,0
11- MaPrimeRénov'	685 000	2 000,0
dont crédits relance		300,0
12- Partenariats opérationnels		1,1
Total enveloppe d'intervention	817 988	3 253,3

Orientations de l'exercice de programmation 2022 en Occitanie

	Aides aux Propriétaires bailleurs		Aides aux Propriétaires occupants			MPR Copropriétés fragiles	Total
	MPR Sérénité	Habitat dégradé	Autonomie	Copropriétés en difficulté	MPR Copropriétés autres saines		
Objectifs 2022	629	425	2 350	4 038	342	124	12 800
Dont «Petites Villes de demain»	86	491					
Objectifs initiaux 2021	610	450	2 210	3 292	1 194	757	12 037
Objectifs modifiés Oct 2021	610	174	2 300	2 178	323	521	11 387
Bilan 2021	562	178	2 800	1 410	102	351	11 295
	92%	112%	102%	65%	32%	67%	99%
Evolution Objectifs 2022 /Bilan 2021	12%	-17%	139%	186%	235%	-65%	13%

Dotation régionale 2022 de **116 M€** (+7%) dont

Les crédits ne sont pas fongibles et soumis à un suivi fin et permanent.

Une réserve nationale de 114M€ (5 000 MPR Sérénité, Ingénierie, PVD, Expérimentation)

- Synthèse des crédits PDR

PO		PVD			AMO MPR Copro (Ingé)			MPR Copropriété		Copropriétés en difficulté	
Lgts	AE	Lgts	PB		AE	Lgts	AE	Autres copropriétés		AE	Carence
			Lgts	AE				Lgts	AE		
491	6 047 284	86	1 655 580		2 551 252	45 600	342	1 185 600	248 000	503 736	AE

Principe de non fongibilité

10 M€ pré-fléchés PVD répartis à titre indicatif (maintenus au national et délégués en fonction de la consommation)

Principes de programmation 2022 en OCCITANIE

Propriétaires bailleurs : résultats en progression, notamment dans le cadre d'ACV, PVD

IML : objectif prend en compte les besoins / objectifs ambitieux territoires LDA

MOI : dossiers les plus avancés retenus

PO LHI : stabilité de l'objectif initial (2021 objectif revu à la baisse) conforme aux besoins et résultats

PO Energie : MaPrimeRénov Sérénité : des projets ambitieux attendus

Progression de l'objectif, aides soutenues notamment dans le cadre d'ACV, PVD

Besoins très élevés : réserves régionale et nationale de 5000 logements à capter

PO Autonomie : forte dynamique en 2021, objectif en cohérence avec les besoins

Si tension, priorisation des dossiers à prévoir

Ingénierie : forte tension, mais constat national d'un taux de chute important

Copros en difficulté : dossiers actualisés lors du dialogue de gestion, mise à disposition des dotations en fonction de la maturité des opérations identifiées

MPR copros fragiles : besoins actualisés dépassent la notification

MPR copros autres saines : les opérations reportées augmentent le besoin, les dossiers matures sont retenus

Suivi de la programmation 2022

- Un suivi de l'activité à travers les programmes nationaux : Action Coeur de Ville, Petites Villes de Demain, Logement d'abord, Initiative Copropriétés, MaPrimeRénov'
- Des modalités de pilotage renforcées : crédits plan de relance délégués au regard des dossiers engagés, pour veiller à la non fongibilité
- Un cadre de gestion à respecter : pas de fongibilité en début de gestion entre les interventions et un reporting mensuel attendu
- Dialogue de gestion : nouveau point d'étape au printemps, bilan à mi-année et mi octobre
- Un outil de programmation : en attente d'une nouvelle version pour les prochaines campagnes (atterrissage 2022-perspectives 2023)

Convergence des aides – MaPrimeRénov'



Convergence des aides

- Unification des aides à la rénovation énergétique sous le vocable MaPrimeRénov'
- Harmonisation de l'ancienneté du logement (15 ans) et de certains critères de l'aide
- Ouverture du cumul avec les CEE



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Logements individuels

- Aides forfaitaires par gestes de travaux
- Forfaits rénovation globale et bonus BBC/sortie passoire

Tous propriétaires (PO/PB)







Gestion nationale



Sérénité

Logements individuels

- Condition de performance de la rénovation (-35%)
- Ciblage prioritaire des passoires thermiques

Propriétaires modestes (PO)







Gestion locale



Copropriétés

Logements collectifs

- Condition de performance de la rénovation (-35%)
- Travaux en partie commune de la copropriété

Toutes copropriétés







Gestion locale

Nos missions s'élargissent en 2022 avec France Rénov'



France Rénov' constitue le point d'entrée unique pour tous les projets de travaux de rénovation énergétique et d'amélioration de l'habitat.

Un service public de proximité, traduit par un parcours usager simplifié et harmonisé grâce à la mise en place de :

Une plateforme
web unique

france-renov.gouv.fr

Un numéro de
téléphone unique

0 808 800 700

Des conseillers
France Rénov'

450 Espaces Conseil

Mon Accompagnateur
Rénov'

Opérateur public ou
acteur privé agréé

Informez et orientez l'utilisateur

Accompagnez l'utilisateur dans son
projet

Mise en place de France Rénov'

- Animation du réseau **France Rénov'**
- Poursuite des réflexions pour adapter les **opérations programmées** au nouveau contexte : articulation avec les guichets France Rénov', intégration des aides MPR, financement de l'Accompagnateur Rénov'
- Mise en œuvre opérationnelle de « **Mon Accompagnateur Rénov'** » et articulation avec les aides

Présentation de Loc'Avantages

Enjeux de la réforme

Opérationnalisation

Accélérer la dynamique des zones les plus tendues

Intermédiation locale

Encourager le recours à l'intermédiation locale

Simplification

Simplifier et rendre plus lisible le dispositif et ses avantages par le simulateur

Adaptation locale

Une grille de loyer nationale basée sur la valeur médiane observée en €/m² dans chaque commune

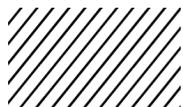


- Le PB passe une convention avec l'Anah (durée de 6ans)
- Simulateur du conventionnement sur le site anah.fr/locavantages
- Demande de conventionnement sur le site monprojet.anah.gouv.fr

Pour en savoir plus:

- Simulateur anah.fr/locavantages et informations:
- La plaquette et le dossier de présentation du dispositif Loc'Avantages





Un grand merci à tous pour votre mobilisation !

